



RAPPELS SUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2023

(hors Hélices et Sanglier Courant)

Objet :

Les championnats de France ont pour objet de décerner les titres de champion de France pour toutes les catégories de la discipline et par équipe de clubs et de comités régionaux.

Cas particuliers des tireurs « équipes de France » FU, CS et DTL :

Pour les disciplines FU et CS : pour le championnat du Monde 2023, l'équipe pourra être revue en fonction des résultats du championnat de France

Pour former les nouvelles équipes, il ne sera tenu compte que des Club France de la saison avec cumul des résultats de la Sélection Nationale et du championnat de France (en cas d'ex-aequo remontées des scores dans le sens inverse des installations du championnat de France).

Pour le DTL : l'équipe sera remaniée dans ces mêmes conditions pour participer au championnat d'Europe de TRAP 1 qui sera déroulé du 25 au 27 août 2023 à Pompey.

Inscriptions :

Les inscriptions sont ouvertes dans un 1^{er} temps aux tireurs qui ont fait le championnat de ligue de la discipline (sauf cas dérogatoires prévus au cahier des charges 2023), puis en fonction des places disponibles aux tireurs Hors Concours.

Pour le championnat de France PC 2023 : en raison de la date des championnats de ligue PC, les inscriptions au France PC seront ouvertes avant le déroulement des compétitions régionales. La participation au classement ou Hors concours sera validée par la FFBT lors de la transmission des résultats des ligues.

Lors de la prise du dossard, les concurrents devront faire contrôler la validité de leur licence qui devra OBLIGATOIREMENT être visée par le médecin ainsi que leur catégorie d'inscription.

Engagements :

Les tireurs d'Outre-Mer (licenciés et domiciliés) bénéficient de la gratuité de l'engagement sous réserve d'avoir participé au championnat de ligue de la discipline.

Les tireurs « Club France 2023 » seront remboursés du montant de leur engagement au championnat de France sauf s'ils ont participé à un championnat international 2023 avec l'équipe de France ou s'ils se sont désistés de l'équipe alors qu'ils étaient qualifiables.

Organisation par demi-journée :

Pour les championnats de France FU et DTL :

La compétition se déroule sur 4 jours ; Pour la 1^{ère} journée de tir : il est possible de choisir matin ou après-midi en fonction des places disponibles restantes (le choix ou non-choix fait lors de l'inscription est irréversible). Le déroulement du tir se faisant en demi-journée, aucune demande d'aménagement d'horaires ne sera prise en compte.

Inscriptions des équipes de clubs :

Les équipes de club sont inscrites par le Président du club ou son délégué dûment mandaté.

Les inscriptions des équipes de clubs sont nominatives et distinctes ; elles doivent être enregistrées :

- Soit via le site internet fédéral jusqu'à 48h avant le début de la compétition.
- Soit sur place au plus tard avant la fin du 1^{er} tour de la compétition accompagnées du montant de l'engagement.

Les clubs peuvent engager autant d'équipes qu'ils le souhaitent. Seule la meilleure équipe de chaque club sera classée. Il ne peut figurer dans une équipe de club qu'un seul tireur de nationalité étrangère.

Changement pour les clubs corporatifs :

Lors des championnats de France 2023, les équipes de clubs corporatifs ne feront plus l'objet d'un classement distinct mais seront intégrées aux classements des équipes de clubs classiques.

Inscriptions des équipes régionales :

Sauf avis contraire du Comité Régional, une équipe régionale sera automatiquement inscrite (si 4 participants de la région). Elle constituée des 4 tireurs issus du Comité Régional ayant réalisé les meilleurs scores à l'issue de la compétition. Aucun tireur de nationalité étrangère ne peut figurer dans une équipe régionale.

Classements :

Pour les tireurs répondant aux conditions de classement :

- Scratch national : toutes catégories confondues hors catégorie « étrangers » avec cumul en catégories et séries,
- Hommes : France, 1^{ère} série, 2^{ème} série, 3^{ème} série, 4^{ème} série
- Seniors : Seniors A, Seniors B
- Vétérans,
- Masters,
- Dames : Dames A, Dames B
- Juniors filles,
- Juniors garçons,
- Cadettes,
- Cadets,
- Handicapés assis (Niveau 1)
- Handicapés debout (Niveau 1)
- Étrangers
- Équipes de clubs
- Équipes régionales
- Challenge DOM TOM : scratch individuel toutes catégories, réservé aux tireurs domiciliés et licenciés dans un club dépendant d'un Comité Régional d'Outre-Mer

Tireur de nationalité étrangère :

Un tireur n'ayant pas la nationalité française à la date de l'inscription à la compétition ne peut se voir attribuer le titre de Champion de France au scratch national et en catégorie. Il sera classé dans la catégorie « étrangers » quel que soit son âge et son sexe.

Réclamations :

Toute réclamation relative à la catégorie/série ne sera plus recevable après la fin du 1^{er} jour de compétition.

Toute réclamation relative aux résultats devra être présentée avant les barrages et/ou la fin du tir.

Abandons :

Tout abandon de la compétition pour cause d'incapacité physique devra être justifié par la production d'un certificat médical attestant que le compétiteur est dans l'incapacité physique de continuer à participer à la compétition.

Ce certificat sera délivré soit par :

1. Le médecin responsable présent sur le stand,
2. Le médecin de permanence désigné par le club organisateur, en cas d'absence de médecin responsable sur le stand.

Avant de quitter le stand, le tireur qui est dans l'obligation d'abandonner la compétition devra le signaler au secrétariat et remettre le certificat médical lui permettant de le faire.

En cas de non-respect du règlement lors d'un abandon, les tireurs qui quitteront un championnat de Ligue, une présélection, une sélection ou un championnat de France sans motif valable seront exclus immédiatement et informés qu'ils auront l'interdiction de tirer la même compétition l'année suivante.

Cérémonie de clôture :

La présence des compétiteurs à l'annonce des résultats et remise des prix est conseillée et obligatoire pour les personnes récompensées (sauf cas de force majeure à signaler au secrétariat de la compétition).

Lors de la cérémonie de remise des récompenses, tous les tireurs appelés devront respecter le code vestimentaire suivant : pantalon (possibilité jupe pour les dames) et polo ou chemise. Les imprimés camouflage sont proscrits.

Lors de la diffusion de l'hymne national, toutes les personnes présentes devront retirer leur casquette.